

Séjour ski de randonnée Cimes 19

du 20/02 au 27/02/2021

(ouvert – débutants, confirmés, etc.)

Où ?

Aux : **Couleurs d'en-haut**.
A Freissinières – Les Roberts.

www.chaletcouleursdenhaut.fr

Ski de randonnée en étoile sur le périmètre

Quand ?

La deuxième semaine des vacances scolaires de février, du 20 au 27 février 2021.

Qui ?

Douze places. Le séjour est ouvert aux adhérents du club (et selon les places restantes, aux adhérents des autres clubs FSGT d'IdF).

S'il n'est pas *stricto sensu* nécessaire d'avoir déjà pratiqué le ski de randonnée, il est en revanche plus que souhaitable pour un débutant d'avoir une bonne forme physique et un niveau moyen en ski de pistes, c'est-à-dire : de savoir faire des conversions, dérapé et tourner.

Une petite formation (utilisation du matériel / conversions) est prévue en début de séjour, mais il est surtout important de « se connaître », - les sorties peuvent être exigeantes. Il est souhaitable d'avoir déjà pratiqué la randonnée l'été et de savoir ce qu'implique un dénivelé de 800 (ou même, progressivement : de 1000... ou 1200 mètres) – soit : trois, à quatre heures d'efforts continus (à la montée).

La pratique est « autogérée » : il n'y a pas de guides (ni de « moniteurs ») – des bénévoles.

Une réunion de préparation se tient généralement courant janvier, dans un endroit à définir (salle de réunion, à Ladoumègue probablement).

Coût ?

Cime 19 subventionne ordinairement la semaine de ses adhérents, à hauteur de 85€ environ.

Le gîte est en gestion libre (environ 100 euros par personne) ; les repas, les transports, éventuellement la location de matériel sont à mutualiser.

Matériel

La coopérative alpinisme « nord » met à la disposition des adhérents : des kits de sécurité (dispositif « arva », pelle et sonde) ; des skis (avec bâtons, peaux et couteaux).

Compter sinon pour une semaine de location au minimum 150€ (skis-chaussures-peaux-couteaux-pack sécurité), sans compter une remise de 10%.

Les chaussures sont à louer.

Info : <http://www.lahauteroute.net/> (location des chaussures).

Transport

Le co-voiturage est organisé par les propriétaires de voitures, lesquels décident du tarif retenu pour le transport.

Pour les trajets effectués sur place, le tarif FSGT s'applique à tous (environ 30 centimes du km, et pot commun).

Il est souhaitable, enfin, d'avoir au moins trois voitures à disposition sur place (munies des équipements indispensables de sécurité, endurantes au froid, et capables de transporter skieurs et matériel).

A RENSEIGNER

Inscription

Nom _____
Prénom _____
Club _____
Licence _____
Tél _____
E-mail _____

Besoins en matériel _____

Arrhes : 85 € – chèque à l'ordre de Cime 19.

Contacteur : Lionel (Cimes 19) – 07-82-20-34-07
lionelchene@yahoo.fr

Doc. d'inscription + chèque de caution :
Lionel Chêne
3 rue de la Petite Prusse, 93500 Pantin.